



Sivom du littoral des Maures

**Observatoire
marin**

COMMUNIQUE DE PRESSE : 25 juillet 2011

Contact presse : Céline KOCH
> 06 71 17 89 60 / 04 94 00 46 29

La Croix Valmer – Ramatuelle

Des patrouilles nautiques Natura 2000 pour sensibiliser les usagers de la mer

Depuis cet été, une patrouille nautique sillonne la côte entre les caps Lardier et Camarat. Elle est assurée par Marion Thomassin et Grégory Sylla, chargés de mission Natura 2000 à l'Observatoire marin. Leur but : aller à la rencontre des usagers de la mer (plaisanciers, plongeurs, pêcheurs...) pour les informer sur la réglementation en vigueur et les inciter à préserver l'environnement marin.

Situés au plein cœur du site Natura 2000 de la Corniche varoise, les trois caps (cap Lardier, cap Taillat et cap Camarat) forment un écrin de nature particulièrement préservée. Les petits fonds marins et la vie qu'ils abritent sont très variés : fonds sableux, rocheux alternent avec les herbiers de posidonies et les fonds de coralligène, écosystèmes remarquables de Méditerranée. Ce site recèle un patrimoine naturel d'une exceptionnelle qualité mais aussi d'une très grande fragilité.

Afin de le préserver ce lieu remarquable, l'Observatoire marin du Sivom du littoral des Maures est chargé de mettre en œuvre différentes mesures de protection décidées par les usagers eux-mêmes au cours de réunions de travail : développement d'un balisage des 300 mètres respectant les fonds marins, lutte contre l'algue envahissante *Caulerpa taxifolia*, limitation de la vitesse, aménagement des sites de plongée, etc. Mesure phare de la démarche Natura 2000, une patrouille nautique vient d'être mise en place pour accompagner ces mesures et les expliquer aux personnes qui fréquentent les caps Lardier, Taillat et Camarat.

Le message de l'Observatoire marin est clair : tout le monde a un rôle à jouer pour protéger la mer. Certains gestes simples sont réellement bénéfiques pour la faune et la flore marines. Faire le choix de mouiller l'ancre dans une zone claire (fond de sable) évite de détruire les herbiers de posidonie. Réduire sa vitesse permet de moins gêner la faune marine, dont les mammifères marins. Utiliser les bouées d'amarrage installées sur les sites de plongée limite les impacts des ancrages répétés sur les lieux les plus fréquentés, etc.

En respectant la réglementation et en adoptant ces comportements appropriés, il est tout à fait possible de concilier activités humaines et conservation de la vie marine.

Pour plus d'informations : 04 94 00 46 25 - contact@observatoire-marin.com